



Réseau des acteurs
de l'eau et de l'assainissement
au Burkina Faso

ATELIER D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE D'EXPERIENCES SUR :
« LA MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE DANS LE
DOMAINE DE L'AEPA »



Bobo-Dioulasso, les 25 et 26 janvier 2017

Sommaire

CONTEXTE	3
DEROULEMENT DE L'ATELIER	3
La cérémonie d'ouverture	3
Les travaux.....	3
SYNTHESE DES TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS.....	4
L'organisation du service communal eau potable et assainissement.....	4
La gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement.....	6
Les moyens financiers de la MOC dans le domaine de l'AEPA.....	10
PHOTOS.....	12
ANNEXES	15
Programme de l'atelier.....	15
Liste des participants à l'atelier.....	16

Sigles :

AEPA : approvisionnement en eau potable et assainissement

AR : artisan réparateur

MOC : maîtrise d'ouvrage communale

DGEP : Direction générale de l'eau potable

DGA : Direction générale de l'assainissement

AUE : Association d'usagers de l'eau

CONTEXTE

Cet atelier s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des activités du réseau des acteurs de l'eau et de l'assainissement au Burkina. L'atelier visait principalement à :

- Créer un espace d'échanges et de partage d'expériences sur les initiatives en cours entre acteurs locaux en charge des services d'eau potable et d'assainissement ;
- Analyser avec les acteurs le dispositif et les moyens existants pour la maîtrise d'ouvrage communale (MOC) dans le domaine de l'AEPA ;
- Présenter les actions et les moyens prévus par l'Etat pour accompagner la MOC.

Cet atelier était organisé à l'intention des acteurs impliqués dans la fourniture des services publics d'eau potable et d'assainissement en milieu rural (prioritairement aux techniciens municipaux, autorités communales, opérateurs privés, acteurs institutionnels, acteurs de coopération, etc.). La liste de présence est annexée au présent document.

En rappel, le réseau ACTEA-Burkina est une plate-forme d'informations, d'échanges et de partage d'expériences entre les acteurs intervenant dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Parmi les activités mises en œuvre par le réseau, on peut citer : la mise à jour régulière d'un site Internet (www.actea.org) pour partager l'information et l'actualité du secteur, l'organisation d'ateliers techniques pour échanger autour de problématiques concrètes, l'appui-conseil aux porteurs de projets, la veille sur des projets d'AEPA en cours...

DEROULEMENT DE L'ATELIER

La cérémonie d'ouverture

Avant le début des travaux, monsieur SAWADOGO Lamine, Secrétaire général de la commune de Bobo-Dioulasso a prononcé un discours d'ouverture. Dans son allocution, le Secrétaire Général a d'abord salué et remercié toutes les personnes qui ont dégagé un temps pour participer à l'atelier. A l'endroit du réseau ACTEA-Burkina et de ses partenaires, il a exprimé ses encouragements pour que de telles initiatives puissent se pérenniser. Il souhaite enfin que ce cadre d'échanges puisse atteindre ses objectifs et qu'il participe à l'amélioration des connaissances des participants pour une meilleure gestion des services communaux d'eau potable et d'assainissement.

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, Monsieur Sam Jean-Eudes de l'ACDIL prit la parole pour présenter le programme du déroulement des travaux (cf. programme en annexe). Le réseau ACTEA-Burkina fût présenté par son animateur, Mr. BAYILI Justin et Sophie charpentier du pS-Eau.

Les travaux

La méthodologie durant les deux jours de l'atelier a consisté à alterner des sessions en plénière et des travaux de groupes pour favoriser les échanges et le partage d'expériences.

❖ Présentations des sessions en plénière, suivies d'échanges/débats avec les participants :

- Introduction de la thématique par **Akiala BAGUIAWAN**, chargé d'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale à la DGEP : définitions, présentation du contexte et de la feuille de route pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale, élaborée par le ministère de l'eau et de l'assainissement.

[Télécharger la présentation.](#)

- Présentation des outils et stratégies proposés par le Programme National d'Assainissement des eaux usés et excréta (PN-AEUE), par **KONCOLE D. Sébastien**, du service suivi-évaluation de la DGA.

[Télécharger la présentation.](#)

- Présentation des outils et stratégies contenus dans le programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEP), par **Akiala BAGUIAWAN**.

[Télécharger la présentation.](#)

❖ Thématiques retenues pour les travaux de groupe :

- **L'organisation du service communal d'eau potable et d'assainissement.** Quelles sont les difficultés liées à l'organisation du service communal E&A ? Quelles peuvent être la contribution du technicien communal et des cadres de concertation dans l'amélioration du service ? Quelles recommandations pour un service public E&A performant ?
- **Les gestions des infrastructures.** Quelles sont les difficultés rencontrées dans la gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement (PMH, AEPS/PEA, latrines) ? Quelles recommandations pour améliorer cette gestion ?
- **Les moyens financiers de la MOC en AEPA.** De quelles ressources financières disposent les communes pour assurer la MOC en AEPA ? Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'accès et la gestion de ces ressources ? Quelles sont les opportunités en termes de financement de projets AEPA ?

A partir des deux groupes de travail qui ont été constitués afin de faciliter les échanges et la prise de parole, les participants ont échangé sur ces trois thématiques distinctes.

Pour chacune de ces thématiques des recommandations ont été formulées.

SYNTHESE DES TRAVAUX ET RECOMMANDATIONS

L'organisation du service communal eau potable et assainissement

Le processus de décentralisation au Burkina Faso a amorcé un tournant important dans son évolution avec l'adoption en 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales. En relation avec le transfert de compétences et de ressources aux communes dans le domaine de

l'approvisionnement en eau potable et assainissement, un décret a été adopté en conseil de ministres (décret N° 2009-107/PRES/PM/MATD/ MAHRH/MEF/MFPRE).

La commune, désormais maître d'ouvrage dans le domaine de l'AEPA, a en charge la gestion du parc d'infrastructures pour fournir aux populations un service adéquat et durable. Disposer d'un service dédié à l'eau potable et l'assainissement permet de réaliser cette mission. Or, tel n'est pas le cas pour la majorité des communes qui éprouvent des difficultés à fournir un service public d'eau potable et d'assainissement.

Les travaux de groupes ont permis aux participants d'identifier les difficultés ci-après, avant de faire des recommandations.

- Insuffisance/inexistence de personnel qualifié
- Profil du personnel des services communaux d'AEPA non défini
- Non maîtrise du domaine d'AEPA par les élus
- Absence d'un plan de carrière de l'agent technique communal (ATC)
- Absence d'un service public dans certaines communes
- Faiblesse des ressources financières pour le service communal d'AEPA

Recommandation N°1 : Améliorer le dispositif et les conditions de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale

Le transfert de compétences dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement est une volonté du pouvoir public. A ce titre, l'Etat doit se donner les moyens d'assister les communes autant que faire se peut si l'on veut offrir aux populations un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement. Pour améliorer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale, les participants proposent de :

- **Mettre à la disposition des communes des outils adaptés à l'exercice de la MOC.** Les outils de gestion et d'animation produits dans le cadre de la réforme ont montré leurs limites sur le terrain. Pour une meilleure appropriation de ces outils, il convient de les adapter en tenant compte des réalités et des capacités des acteurs qui les utiliseront.
- **Renforcer les capacités des élus et des techniciens communaux.** La formation des élus doit tenir compte des changements que connaissent les conseils municipaux. Il s'agit donc de programmer les formations/recyclages des élus à l'issue de chaque élection.
- **Accélérer le transfert et accroître les ressources financières aux communes pour le secteur E&A.** A ce jour, force est de constater que le transfert effectif des ressources financières aux communes tarde à se concrétiser, ce qui entraîne la méfiance de certains acteurs quant à la volonté réelle de responsabiliser les communes.
- **Définir un plan de carrière de l'agent technique communal (ATC).** En effet, certaines communes ont du mal à maintenir les ATC car ces derniers ne sont pas motivés par leur condition de travail qui, par ailleurs, n'offre pas de garantie.
- **Renforcer les capacités des directions régionales de l'eau et de l'assainissement** car la faiblesse des ressources humaines dont disposent ces structures ne leur permet pas d'accompagner efficacement toutes les communes.

Recommandation N°2 : Les communes doivent assumer davantage leur rôle dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage

- **Créer/renforcer les services E&A.** Tout comme les autres secteurs, l'efficacité du service eau potable et assainissement passe nécessairement par l'existence d'un service performant. Aussi, le manque de ressources financières ne doit pas être l'argument systématiquement avancé pour empêcher la création d'un tel service.
- **Mettre en place des cadres de concertations communaux.** Ces cadres sont le lieu par excellence d'échanges sur la problématique eau potable et assainissement. Ils permettent aux acteurs impliqués dans la gestion du service (commune, AUE, maintenanciers, délégataires d'AEPS, ONEA) de discuter des problèmes auxquels ils sont confrontés. La présence d'autres acteurs (santé, éducation, environnement,...) peut contribuer à enrichir les débats et participer à la recherche de solutions.
- **Veiller au suivi des études et à tout autre document.** A défaut de disposer de compétences au niveau communal, les communes peuvent faire appel à des personnes ressources pour mieux comprendre les documents qui sont produits à leur intention (études, diagnostics...). Cela permet également de s'assurer que contenu correspond bien à leurs attentes.
- **Veiller à l'inscription budgétaire des dépenses E&A sur leurs ressources propres.** Les communes doivent montrer leur volonté à améliorer la qualité du service ; cela passe par une mobilisation de leurs ressources propres à inscrire dans le budget communal.
- **Assurer un meilleur suivi des AUE.** Les communes ne doivent pas toujours attendre des AUE qu'elles viennent faire le bilan de leur gestion. Il est de leurs prérogatives de demander des comptes à ces dernières à qui elles délèguent la gestion des ouvrages par convention signée entre les deux parties.
- **Mettre en place un mécanisme (une régie)** permettant au maintenancier de percevoir directement l'argent généré par les tournées de suivi des PMH à la mairie et non au trésor public, ceci pour faciliter le paiement des maintenanciers

La gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

Au Burkina Faso, l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain est assuré principalement par des puits modernes, des forages et des bornes fontaines. Selon le rapport bilan du PN-AEPA au 31 décembre 2015, on dénombre 58 003 Points d'Eau Modernes (PEM), dont 48 808 forages et 8 258 puits modernes. Le taux de fonctionnalité des pompes à motricité humaine équipant les forages était de 88,7 %. 937 systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifiés (AEPS) et Poste d'Eau Modernes (PEA) ont été réalisés avec un taux de fonctionnalité de 84,1%. Ces différents ouvrages réalisés ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 52% à 65% en milieu rural.

Au niveau de l'assainissement en milieu rural, l'enquête nationale sur l'accès à l'assainissement des ménages (ENA) a révélé qu'en 2010, seules 89 342 personnes avaient accès à un assainissement familial, soit 0,8% de la population ; la population additionnelle desservie jusqu'en 2015 est de 1 566 402 personnes, soit 12%. Notons cependant que

l'atelier ne s'est pas attardé sur la question des latrines familiales, mais plutôt sur la gestion des latrines publiques et institutionnelles dont la gestion relève des communes.

Les différents acteurs impliqués dans la gestion des infrastructures d'AEPA s'accordent sur un ensemble d'insuffisances que les participants ont fait ressortir dans le tableau suivant :

Infrastructures	Difficultés
PMH	Non cotisation des populations Absence de maintenanciers Non disponibilité des pièces de rechanges AR non qualifiés Dysfonctionnements ou absence d'AUE Manque de transparence dans la gestion des AUE et des gestionnaires Insuffisance de suivi des mairies Manque d'outils de gestion adaptés
AEPS/PEA	Sources d'énergie non adaptées Non-respect des clauses des contrats Problème d'équité dans la fixation du prix de l'eau Manque de transparence dans la gestion et manque de redevabilité Insuffisance de suivi des Mairies Faible rentabilité Faible consommation Insuffisance de maintenance Faible pouvoir d'achat de la population Concurrence d'autres sources d'eau
Latrines publiques	Absence d'organe de gestion Insuffisance de suivi du maître d'ouvrage Insuffisance de planification Manque de rentabilité
Latrines institutionnelles	Idem latrine public sauf rentabilité

Face aux difficultés liées à l'entretien et la maintenance des infrastructures, les participants ont formulé les recommandations suivantes.

❖ *Au niveau de la gestion des PMH*

Recommandation N°1 : Sensibiliser les populations

- **Expliquer la notion de service.** La réticence des populations à payer le service de l'eau peut se comprendre si nous prenons en compte deux éléments : d'une part, les us et coutumes où l'eau est considérée comme un don de la providence ; d'autre part, les populations ont été habituées à la gratuité de l'eau jusqu'à une période récente.
- **Insister sur leur responsabilité à prendre en charge l'entretien des ouvrages.** En tant que bénéficiaires, il leur revient de prendre en charge les frais de réparation des pannes.

- **Associer les agents de santé dans la sensibilisation** pour éviter que les populations ne délaissent les AEPS et les PMH pour consommer une eau contaminée.

Recommandation N°2 : Procéder à un meilleur maillage des boutiques de pièces de rechanges

L'expérience a démontré que les cotisations et/ou recettes issues de la vente de l'eau ne suffisent pas toujours à couvrir les charges de réparation et d'entretien des PMH au regard du coût élevé des pièces de rechange. A cela s'ajoute la question de la disponibilité car certaines provinces ne disposent même pas de boutiques de pièces de rechanges. Le manque de transparence dans l'approvisionnement de ces pièces (au niveau de la qualité et du prix) a également été soulevé comme un des problèmes actuellement rencontrés. Pour cela les mesures suivantes ont été proposées :

- **Créer des boutiques de pièces de rechange au niveau provincial ou communal** (le système d'intercommunalité peut également faciliter la mise en place d'un dépôt) ;
- **Mutualiser les moyens des AUE à l'échelle communale** : une telle expérience a d'ailleurs été menée dans les communes de Oronkua (Province du loba) et de Loropéni (province du Poni) qui ont mis en place des mutuelles de l'eau, associations regroupant toutes les AUE.
- **Une subvention de l'Etat pour réduire le coût des pièces de rechanges.**

Recommandation N°3 : Renforcer les capacités des AUE et des maintenanciers

Après leur mise en place, les AUE bénéficient de trois sessions de formation qui leur donnent un minimum d'outils de gestion et d'animation pour le fonctionnement de leur structure. Par expérience, on sait que très peu d'AUE ont bénéficié de recyclage. De plus, la plupart des membres ne savent ni lire ni écrire.

Quant aux maintenanciers, en plus de difficultés suscitées, ils doivent faire face à la question de formation technique sur les différents types de PMH existants dans leur aire d'intervention.

Pour remédier à ces difficultés, il est proposé de :

- **Alphabétiser les membres des bureaux AUE et les maintenanciers ;**
- **Traduire les manuels des AUE en langues locales**
- **Procéder au recyclage périodique des membres AUE et des maintenanciers ;**
- **Veiller à ce que les maintenanciers soient formés aux nouvelles marques de PMH** qui ne figurent pas sur leur agrément technique avant toute intervention sur ces pompes.

Recommandation N°4 : Proposer des outils de gestion plus adaptés

Les textes de la réforme prévoient la mise en place et l'appropriation d'un certain nombre d'outils de gestion et de suivi par les AUE. Mais ces outils sont souvent jugés complexes pour la majeure partie des AUE, dont les membres sont pour la plupart analphabètes. Il s'agira de procéder à une simplification des outils de gestion et de suivi.

Recommandation N°5 : Obliger les AUE et les gestionnaires de PMH à rendre compte de la gestion des fonds issus de la vente de l'eau

- Veiller à l'application des textes statutaires des AUE qui prévoit des comptes-rendus périodiques de leur gestion aux populations et à la commune ;
- Obliger les gestionnaires de PMH à tenir leurs cahiers de gestion à jour ;
- S'assurer que les AUE tiennent une comptabilité analytique minimale.

❖ Gestion des AEPS/PEA

Recommandation N°1: Réviser les textes de la réforme

La réforme préconise comme mode de gestion des AEPS une délégation par la commune à un opérateur privé à travers un contrat d'exploitation ou d'affermage. Les AEPS étant des ouvrages plus complexes que les PMH et les communes ne disposant pas toujours de personnels qualifiés pour assurer cette mission, le recours à un opérateur privé en charge de la gestion du service devrait être plus systématique.

Recommandation N°2 : Optimiser la conception des AEPS

Le coût moyen actuel de fonctionnement d'une AEPS constitue le défi majeur auquel sont confrontés tous les exploitants d'AEPS. Pour y remédier, les recommandations suivantes sont faites :

- **Adapter les technologies à la disponibilité des sources d'énergie** : il s'agit ici de concevoir des AEPS dont l'alimentation nécessite peu d'énergie compte tenu d'une offre relativement faible dans ce domaine.
- **Privilégier l'énergie solaire aux énergies fossiles** dont les coûts sont très variables en fonction du marché mondial.
- **Faire des économies d'échelle** en réalisant des AEPS capables de desservir plusieurs localités afin de réduire les coûts.

Recommandation N°3 : Obliger les délégataires à rendre régulièrement compte de leur gestion

Les délégataires des AEPS ne respectent pas toujours les clauses contractuelles, notamment pour ce qui est de la transmission aux communes de rapports de suivi. La livraison des rapports techniques et financiers aux communes se fait en effet avec des retards pouvant dépasser une année ou plus.

❖ Gestion des latrines collectives

Recommandation N°1 : Renforcer les capacités des acteurs

- **Former les responsables de la commune aux questions d'hygiène et d'assainissement** dans les lieux publics (marchés, gares...) ainsi que sur les dispositions de la réforme en matière de gestion des ouvrages d'assainissement.
- **Former les gestionnaires des latrines collectives** à la gestion et l'entretien des ouvrages d'assainissement.

Recommandation N°2 : Mettre en place des organes de gestion adaptés

- **Confier la gestion des latrines collectives à un opérateur** (une association ou un particulier) en vue de son exploitation.
- Impliquer les associations des parents d'élèves (APE) et les associations des mères éducatrices (AME) dans la gestion des latrines scolaires : ces structures devront de commun accord avec les responsables d'établissement le mode de gestion adapté aux latrines scolaires.

Recommandation N°3 : Mobiliser des ressources pour le suivi

Cette recommandation est valable pour toutes les infrastructures (AEPS, PMH et latrines).

- **Intégrer le coût du suivi des AUE et des maintenanciers dans le montant de la redevance versée par l'AUE ;**
- **Prévoir dans les ressources transférées aux communes, un budget pour les activités de suivi-évaluation des services d'eau et d'assainissement.**

Les moyens financiers de la MOC dans le domaine de l'AEPA

❖ *Les financements potentiels dans le domaine de l'AEPA*

Les moyens financiers actuels de la MOC peuvent provenir des sources suivantes :

- L'Etat (fonds transférés, ABS...)
- Collectivités (ressources propres)
- La vente de l'eau (usagers de l'eau)
- ONEA (centre affermés)
- Coopération décentralisée (Loi Oudin)
- ONG et associations partenaires
- Coopération bilatérale (GIZ, AFD, JICA, DANIDA, etc.)
- Opérateurs privés
- Appels à projets
- Fonds Climat
- Fonds vert
- Manifestations de levée de fonds
- Sociétés et industries (mines, usines, etc.)
- Diaspora
- A travers les réseaux

Afin d'élever le niveau des ressources pour le financement des actions dans le domaine de l'AEPA à l'échelle communale, les participants ont fait les recommandations suivantes :

Recommandation N°1 : Optimiser les recouvrements

- **Elargir l'assiette fiscale** ; il s'agit ici de mieux exploiter les dispositions des textes de la décentralisation qui confèrent aux communes une autonomie dans certains domaines de l'imposition.
- **Identifier les agents économiques** qui peuvent être assujettis au paiement d'un impôt ou d'une taxe afin d'accroître les sources propres de la commune.

- **Développer/dynamiser les activités économiques à travers la réalisation d'infrastructures** telles que les boutiques, les marchés, les parcs de vaccination...

Recommandation N°2 : Alléger les procédures de passation des marchés

- **Revoir les textes de passation de marchés publics pour faciliter l'exécution des budgets communaux** en général et des fonds transférés en particulier. Tous les acteurs s'accordent à dire que le délai de passation des marchés (plus de 4 mois) constitue une difficulté pour l'exécution des budgets. Il importe dès lors de travailler à réduire ce délai.
- Exiger des services déconcentrés impliqués dans la passation des marchés, **plus de diligence dans le traitement des dossiers.**
- **Les communes doivent anticiper le processus de passation des marchés.** En effet, les communes attendent généralement la réception des fonds avant de commencer le processus de passation des marchés. Or, elles ont la possibilité d'engager ce processus dès lors qu'elles ont l'assurance que les fonds seront perçus.
- **Mettre en place un mécanisme (une régie)** permettant au maintenancier de percevoir directement l'argent généré par les tournées de suivi des PMH à la mairie et non au trésor public, ceci pour faciliter le paiement des maintenanciers.

Recommandation N°3 : Accélérer la mise à disposition des fonds transférés aux communes

En plus du temps relativement long que nécessite la passation des marchés, les communes doivent faire face à des retards dans la réception des fonds transférés. Pour y remédier, l'Etat pourrait mettre les fonds transférés à la disposition des communes dès le premier mois de l'année fiscale (janvier).

Recommandation N°4 : Mobiliser les financements communautaires (forces vives, opérateurs économiques, leaders politiques, la diaspora, etc.).

- **Sensibiliser les ressortissants et la diaspora à financer des infrastructures dans leurs villages d'origine.** Dans ce sens, on peut citer le concept de l'ONG IRC qui a lancé une campagne dénommée : « *cette année, j'offre une latrine à mes parents* ».
- **Faire un plaidoyer auprès des forces vives, des opérateurs économiques et des leaders politiques** pour plus d'actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Recommandation N°5 : Initier au niveau des communes des actions de veille sur les opportunités de financements existants

- **Exploiter les opportunités de financements existants au niveau national** tels que le fonds permanent des collectivités...
- **Suivre les appels à projets périodiques** et se préparer pour y participer.

Recommandation N°6 : Développer le réseautage

Il s'agit ici d'utiliser différents réseaux (l'AMBF, par exemple) pour entretenir des relations/partenariats qui peuvent aider à la mobilisation de financements comme ceux de qu'offre la coopération décentralisée avec des opportunités spécifiques pour le secteur de

l'eau et de l'assainissement (avec la loi Oudin-Santini). Pour faciliter ces partenariats, il est suggéré aux communes de :

- **Créer des cadres de concertations pour favoriser le partage d'informations sur les initiatives existantes et les difficultés/besoins rencontrés.**
- **Participer aux évènements consacrés à l'eau et l'assainissement en vue de se faire connaître et nouer des contacts.**

PHOTOS







ANNEXES

Programme de l'atelier

Heures	Activités
Mercredi 25 janvier 2017	
9h00 – 9h30	Mot de bienvenue
	Présentation du programme
	Présentation des participants et expression des attentes
	Présentation du réseau ACTEA
9h30 – 10h15	- Communication introductive sur la thématique de l'atelier - Echanges
10h15 – 10h45	Pause-café
10h45 – 12h00	Partage d'expériences sur la maîtrise d'ouvrage communale en AEPA : <ul style="list-style-type: none">- Commune de Houndé- Commune de Satiri- Echanges
12h00 – 13h00	Communications sur les outils et stratégies pour accompagner la MOC : <ul style="list-style-type: none">- Outils et stratégies proposés par le PN-AEUE- Outils et stratégies contenus dans le PN-AEP
13h00 – 14h00	Déjeuner
14h00 – 15h30	Travaux de groupe sur la thématique « Le service public eau potable et assainissement à l'échelle communal » : <ul style="list-style-type: none">- Organisation du service- Gestion des infrastructures hydraulique et d'assainissement
Jeudi 26 janvier 2017	
8h00 – 10h00	Visite de site
10h00 – 10h30	Pause-café
10h30 – 11h30	Restitution des travaux de groupe, échanges et recommandations Synthèse des travaux du jour 1
11h30 – 13h00	Travaux de groupe sur la thématique « Les moyens financiers de la MOC dans le domaine de l'AEPA »
13h00 – 14h00	Déjeuner
14h30 – 15h30	Restitution, échanges et recommandations Synthèse des recommandations Clôture de l'atelier

Liste des participants à l'atelier

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Provenance	Téléphone	E-mail
01	BONKOUNGOU Stanislas	Assistant technique	DGEP	Ouagadougou	70 24 91 57	Sbonkoungo@gmail.com
02	AKIALA BAGUIAWAN	AMOC/DGEP	DGEP	Ouagadougou	70 27 15 99	abaguiawan@yahoo.fr
03	KONCOLE D. Sébastien	Agent SSE	DGA	Ouagadougou	76 95 47 73	тиноamora@yahoo.fr
04	TAPSOBA Abasse	Conseiller Technique au PEA/GIE	PEA/GIZ	Ouagadougou	70 21 55 97	sidi.tapsoba@giz.de
05	Shurstine SOME/ DAGBA GBESSIN	Conseillère Technique au PEA/GIE	PEA/GIZ	Bobo-Dioulasso	62 02 71 17	dagba.some@giz.de
06	KERE/SORGHO Adissa	Chef de Service Marketing	CEMEAU	Ouagadougou	70 27 95 25	Adissanew2@yahoo.fr
07	TRAORE Abdelaziz	Chef de service AEP	DREA/SUO	Gaoua	70 09 87 55	abaztraore@mail.com
08	SAWADOGO Lucien	Agent	DREA-HB	Bobo-Dioulasso	70 25 28 97	lucusawadog@yahoo.fr
09	TIENDREBEOGO Colette/Nakelse	Agent	DREA/HB	Bobo-Dioulasso	70 40 10 31	ncnakelse@yahoo.fr
10	TRAORE B. Madou	Chef service Eau et Assainissement	DREA/SO	Gaoua	70 38 16 61	Bakilo2@yahoo.fr
11	SAWADOGO Lamine	Secrétaire Général	Commune de Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso		lamedewilao@yahoo.fr
12	YARO Y. Issouf	Chef service Eau et Assainissement	Commune Bobo- Dioulasso	Bobo-Dioulasso	70.27.72.77	issouf_bobo@yahoo.fr
13	BARRO Amadou	BEADC	BEADC Sarl	Gaoua/Bobo	70 94 3611	Abarro95@yahoo.com
14	BADOLO Georges	Chargé de coopération	Commune Bobo- Dioulasso	Bobo-Dioulasso	70 78 09 80	georgesbadolo@yahoo.fr

		décentralisée				
15	SAWADOGO Philippe	Responsable technique ABF à Kaya	Projet Hydraulique Sans Frontières SANRGO/Kaya	Kaya	70 36 09 07	philippesawadogo@hotmail.fr
16	BAYILI P. Justin	Animateur ACTEA-BF	ACDIL	Ouagadougou	76 18 68 60/61 77 28 30	reseau.actea@gmail.com
17	COULIBALY Ambroise	Maire	Commune de Satiri	Satiri	70 54 63 49	
18	OUEDRAOGO P. Jonatahn	TC E&A	Commune de Koumbia	Koumbia	70 71 70 10 43	jonathanouedraogo@gmail.com
19	SAM Jean Eudes	Chargé de Mission	ACDIL	Ouagadougou	70 10 37 62/78 44 08 64	sam_eudes@yahoo.fr
20	KADIO JOSEPH CLAVER	Secrétaire Général	Commune de Solenzo	Solenzo	70 22 39 99	kadioclaver@yahoo.fr
21	COULIBALY Bêtamou	Technicien communal E&A	Commune de Solenzo	Solenzo	70 56 49 42	betamoucoulibaly@gmail.com
22	SAWADOGO Ousmane	Secrétaire Général	Commune de Bama	Bama	73 05 39 40	Saw_ous@yahoo.fr
23	SANON Alain	Conseiller municipal	Commune de Bama	Bama	71 25 46 51	alinolvc@yahoo.fr
24	BARRO Bimbô	Maire	Commune de Koundougou	Koundougou	70 22 33 14	akhimbarrao@yahoo.com
25	SOME Naovin	TC Eau et Assainissement	Commune de Dano	Dano	78.07.48.80 /71.99.90.88	snaovin@yahoo.fr
26	BARRY/Sankara Zouma	Secrétaire chargé de l'EHEA	Association Munyu des Femmes	Banfara	60 42 10 31/76 67 57 45	-
27	TRAORE Famara	TC E&A	Commune de Houndé	Houndé	7085 47 16	Traorefamara1@yahoo.fr

28	PALM/NACRO Assita	Secrétaire Général	Commune de Houndé	Houndé	70 11 92 84	nacroassita@yahoo.fr
29	AIDARA Abdoulaye	Coordonnateur de projet	Projet GEIS	Bobo-Dioulasso	73 40 21 57	hadzeine@yahoo.fr
30	NOUKOUNI Mahamoudou	Secrétaire Général	Commune de Dano	Dano		mahamoudounonkouni@yahoo.fr
31	SANOGO Hassimi	Président	Association SEEPAT	Bobo-Dioulasso	70 55 44 04/76 62 73 00	associationsepat@gmail.com
32	SAWADOGO Joseph	entreprise partenaire EST, Kaya	Projet Hydraulique Sans Frontières SANRGO/Kaya	Kaya	70 66 99 16	SC/actionspourleburkinafaso@orange.fr/
33	GUIRO Kader	Chargé de projet PEHC	Association UPPFL/CO	Banfora	60 40 20 61	Guir.k@yahoo.fr
34	LALBA Hervé Gabriel Marie	Chargé de projets	Association Munyu des Femmes	Banfora	70 44 00 97	hervegaby@gmail.com
35	OUEDRAOGO Maliki	Chargé de Programme/SOSSIBF	SOS Sahel		70 28 92 2	omalikia@gmail.com
36	TOU Ali	Responsable Eau et Assainissement, commune de Kaya	Projet Hydraulique Sans Frontières SANRGO/Kaya	Kaya	71 83 27 00	SC/actionspourleburkinafaso@orange.fr/touali90@yahoo.com
37	CHARPENTIER Sophie		pS-Eau	France		charpentier@pseau.org